



"LA TRUITE CAUCHOISE"

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 19 Novembre 2021 à 18h00

Les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présents :

Pascal LAURENT, Philippe FREBOURG, Dominique OUTURQUIN, Pierre PHILIPPE, Antoine LAMBARD, Philippe MICHEL, Olivier AUVRAY, Cédric LEFEVRE, Stéphane CHALOT, Mickaël BACHELEY.

20 personnes ont assisté à cette Assemblée Générale Élective du 19 Novembre 2021.

Pascal LAURENT, Président et les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » remercient les 17 membres actifs de l'AAPPMA qui se sont déplacés et Mr Serge LAMBERT Conseiller Municipal Délégué aux sports représentant la Mairie de Fécamp qui nous a fait l'honneur de sa présence à notre Assemblée Générale.

En raison de leurs obligations, Mr Jean-Louis NAVARRE Maire de Valmont et Madame Barbara JOUET tous deux représentants du Syndicat des 2 rivières se sont excusés de ne pas pouvoir assister à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale :



Ordre du jour prévu à l'Assemblée Générale Élective du 19 Novembre 2021 :

- 1- Vote du nouveau Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».
- 2- Vote des 4 membres du bureau de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».
- 3- Vote du Délégué supplémentaire à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76 (Fédération Départementale de pêche de la Seine-Maritime).
- 4- Approbation par l'Assemblée Générale du ou des candidats au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76.
- 5- Questions et réponses diverses.
- 6- Parole aux élus.
- 7- Pot de l'amitié.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Élective du 19 Novembre 2021.

En introduction Pascal LAURENT Président en fonction de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » explique les modalités de cette Assemblée Générale Élective :

- Respect des règles sanitaires :
 - Passe sanitaire ou test PCR obligatoire pour tous les participants avec contrôle à l'entrée.
 - Port du masque obligatoire pour tous les participants.
 - Mise à disposition de gel hydro alcoolique.
 - Disposition des chaises pour garder une distance adaptée entre chaque personne pour la covid19.
- Organisation et déroulement des 4 votes :
 - Les 4 votes sont formalisés à bulletin secret.
 - Une interruption de séance sera demandée par le Président de l'AAPPMA pour procéder au vote des 4 membres du bureau de l'AAPPMA : 1 Président, 1 Vice- Président, 1 Secrétaire et Trésorier.
- Informations générales données par le Président de l'AAPPMA avant les votes :
 - L'AAPPMA « La Truite Cauchoise » est composée de 283 membres actifs, adhérents de l'association de plus de 12 ans ayant acheté leurs cartes de pêche en 2021.
 - Le Président de l'AAPPMA est déclaré Délégué de droit à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76, notre AAPPMA « La Truite Cauchoise » est composée de 283 membres actifs, correspondant à l'élection d'un Délégué supplémentaire conditionné à 250 membres actifs au minimum.
 - La durée des baux de pêche du domaine public de l'état est de 5 ans, les baux de pêche arrivent à échéance le 31 Décembre 2022.
 - L'élection des membres du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76 doit être au plus tard le 31 Mars 2022.
 - Une Assemblée Générale Élective des AAPPMA doit se tenir impérativement dans le dernier trimestre de l'année précédant l'élection du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76.
 - L'élection des membres des Conseils d'Administration des AAPPMA locales doit être au plus tard le 31 Décembre 2021.
 - Les membres des Conseils d'Administration des AAPPMA sont élus pour 5 ans, leurs mandats seront effectifs du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2026.
 - Une convocation de tous les membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » à l'Assemblée Générale Élective a été envoyée par courrier électronique et diffusée dans la presse 15 jours avant la date de l'Assemblée générale.
 - Pour les membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » qui ont acquitté leurs cotisations carte de pêche de l'année 2020 et 2021, un appel à candidature au Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » a été envoyé par courrier électronique le 26 Octobre 2021.
 - Pour les membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » qui ont acquitté leurs cotisations carte de pêche de l'année 2021, un appel à candidature au poste de Délégué à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76 a été envoyé par courrier électronique le 26 Octobre 2021.
 - Pour les membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » qui ont acquitté leurs cotisations carte de pêche de l'année 2021, un appel à candidature au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76 a été envoyé par courrier électronique le 26 Octobre 2021, ces candidatures

devront être approuvées par l'Assemblée Générale Élective de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

- L'Assemblée générale peut décider au préalable du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise », le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins 7 et d'au plus 15 administrateurs.
- Le vote des membres actifs par procuration, pouvoir ou par correspondance est exclu suivant les statuts de notre AAPPMA.
- Les décisions de l'Assemblée Générale Élective sont adoptées à la majorité relative des membres actifs présents, sont donc déclarés élus au Conseil d'Administration les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.
- En cas d'égalité un tirage au sort doit être organisé.
- Les bulletins comportant plus de 15 noms seront déclarés « NUL ».
- Si le vote ne permet pas la désignation d'au moins 7 administrateurs, une nouvelle Assemblée Générale Élective devra être convoquée.
- Des bulletins de vote avec une liste de 11 candidats au Conseil d'Administration et des bulletins de vote vierge sont à la disposition des votants au bureau de vote.
- Des bulletins de vote avec le nom d'un Délégué supplémentaire à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76 et des bulletins de vote vierge sont à la disposition des votants au bureau de vote.
- Des bulletins de vote avec une liste de 4 candidats au bureau du nouveau Conseil d'Administration et des bulletins de vote vierge sont à la disposition des votants au bureau de vote.
- Les bulletins de vote peuvent être raturés, 1 ou plusieurs noms peuvent être rayés.

Le bureau de vote bien studieux :



1- Vote du nouveau Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » :

Le vote est organisé à bulletin secret.

Le bureau de vote est composé d'un Président, d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Les cartes de pêche de l'année 2021 sont demandées pour pouvoir voter.

Des bulletins avec une liste de 11 candidats et des bulletins vierges sont mis à la disposition des votants.

Une feuille d'émargement est signée par tous les votants.

Dépouillement :

Les 17 membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présents ont voté.

Les 17 bulletins ont été comptabilisés.

Les candidats suivants ont obtenu :

AUVRAY Olivier : 15 voix

AUZOU Mathias : 16 voix

BACHELEY Mickaël : 15 voix

FREBOURG Philippe : 17 voix

GASTON Léo : 17 voix

GIBON Daniel : 16 voix

LAMBARD Antoine : 13 voix

LAURENT Pascal : 17 voix

LEFEVRE Cédric : 13 voix

OUTURQUIN Dominique : 16 voix

PHILIPPE Pierre : 17 voix

Les feuilles de dépouillement sont vérifiées et signées par le Président et le Secrétaire du bureau de vote.

Les 11 candidats sont déclarés élus au Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » à la majorité relative par le Président.

2. Vote des 4 membres du bureau de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

Une suspension de séance a été demandée à l'Assemblée Générale avant le vote.

Le vote est organisé à bulletin secret.

Le bureau de vote est composé d'un Président, d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Des bulletins avec une liste de 4 candidats et des bulletins vierges sont mis à la disposition des votants.

Une feuille d'émargement est signée par tous les votants.

Dépouillement :

Les 11 membres du nouveau Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » ont voté.

Les 11 bulletins ont été comptabilisés.

Les candidats suivants ont obtenu :

LAURENT Pascal à la fonction de Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » : 9 voix

LAMBARD Antoine à la fonction de Vice-Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » : 9 voix

AUZOU Mathias à la fonction de Secrétaire de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » : 9 voix

FREBOURG Philippe à la fonction de Trésorier de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » : 9 voix

2 bulletins blanc ont été enregistrés.

Les feuilles de dépouillement sont vérifiées et signées par le Président et le secrétaire du bureau de vote.

Les 4 candidats sont déclarés élus à leur fonction respective à la majorité relative par le Président.

3. Vote du Délégué supplémentaire à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76 (Fédération Départementale).

Le vote est organisé à bulletin secret.

Le bureau de vote est composé d'un Président, d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Des bulletins avec le nom d'un candidat et des bulletins vierges sont mis à la disposition des votants.
Une feuille d'émargement est signée par les votants.

Dépouillement :

Les 17 membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présents ont voté.
Les 17 bulletins ont été comptabilisés.
Le candidat suivant a obtenu :

PIERRE Philippe : 15 voix
1 bulletin a été enregistré « NUL »
1 bulletin a été enregistré « BLANC »

Les feuilles de dépouillement sont vérifiées et signées par le Président et le secrétaire du bureau de vote.

PIERRE Philippe est déclaré élu Délégué supplémentaire à l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA76 à la majorité relative par le Président.

4. Approbation par l'Assemblée Générale du ou des candidats au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76.

Il n'y a pas de candidat déclaré pour une approbation par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la FDAAPPMA76

Les documents suivants relatifs aux votes sont archivés et consultables à l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » :

- Feuilles d'émargement signées.
- Feuilles de dépouillement signées.
- Bulletins de vote.

5. Questions et réponses diverses :

Pascal LAURENT demande à l'Assemblée Générale s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question.

6. La parole aux élus :

Pascal LAURENT donne la parole à Monsieur Serge LAMBERT Conseiller Municipal Délégué aux sports représentant la Mairie de Fécamp.

Mr LAMBERT demande à l'Assemblée Générale d'excuser Madame POUSSIER-WINSBACK Maire de la ville de Fécamp qui est retenue pour ses obligations d'élue au Conseil Régional.

Mr LAMBERT félicite Pascal LAURENT et les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » pour leur nomination respective et pour leur dévouement au sein de l'association.

Mr LAMBERT indique qu'il a fait des recherches sur l'étang « Le Nid de Verdier », il informe l'Assemblée que l'étang est sous la tutelle de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

Des travaux de sécurisation et d'aménagement de la passerelle et du déversoir au niveau de l'exutoire de l'étang vers le ruisseau qui retourne à la rivière « La Valmont » sont en cours d'étude et seront réalisés prochainement.

7. Pot de l'amitié.

Pascal LAURENT invite tous les participants à cette Assemblée Générale au pot de l'amitié

Le Président
Pascal LAURENT

Le Trésorier
Philippe FREBOURG